

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
8 décembre 2020

Date d'affichage :
21 décembre 2020

L'AN deux mille vingt, le 14 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à 19 heures 00, à la salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

QUESTION N° 23

OBJET : Annulation des spectacles de la Saison Accès Soirs suite au COVID 19 / modalités des reports et remboursements des billets aux spectateurs

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 2 décembre 2020.

La situation nationale de crise sanitaire suite au COVID 19 et la fermeture des lieux de spectacles depuis le 30 octobre 2020 a contraint à annuler cinq spectacles de la Saison *Accès Soirs*, qui devaient avoir lieu au Rexy Théâtre et à Dumoulin:

- 5 novembre : Fiq, réveille-toi ! du Groupe Acrobatique de Tanger
- 12 novembre: In tarsi de la Cie Eia et la Destil.leria
- 15 novembre : Bon débarras ! de la compagnie Alula
- 16 novembre : Bon débarras ! de la compagnie Alula en scolaire
- 24 novembre : Hullymen du Petit Théâtre Dakoté

Le risque d'annulation pèse également, à ce jour, sur tout ou partie des spectacles suivants :

- 3 décembre : Nach
- 6 décembre : Le (tout) petit prince de la compagnie Croqueti
- 7 décembre : Le (tout) petit prince de la compagnie Croqueti en scolaire
- 8 et 9 décembre : Speak again par la classe de 1^{ère} spécialité théâtre
- 17 décembre : Le complexe de Robinson de la Cie Euphoric Mouvance
- 13 janvier : D.I.V.A.
- 17 janvier : Le petit prince Slam ! de la compagnie Fafapunk et Tomislav
- 18 janvier : Le petit prince Slam ! de la compagnie Fafapunk et Tomislav en scolaire
- 26 janvier : A vue de la compagnie 32 novembre
- 2 février : La vie devant soi du Rodéo Théâtre
- 23 février : La Fenêtre de la compagnie Entre eux deux rives en scolaire
- 7 mars : Le Bestiaire végétal du Colectivo Terron
- 8 mars : Le Bestiaire végétal du Colectivo Terron en scolaire
- 17 mars : Dralhas de la compagnie L'Excentrale
- 23 mars : S'engager de la compagnie Ariadne
- 24 et 25 mars : Crocodiles de la compagnie Barbès 35
- 26 et 27 avril : Les heures terribles et noires du Royaume de Castille et l'affligeant secret des enfants perdus de la compagnie Le Radis Couronné

- 30 avril : Temps de la compagnie Haut les mains en scolaire
- 4 mai : Le Mystère du Grand Hôtel de la compagnie ChambOule Touthéâtre en scolaire
- 12 mai : Le conte d'hiver de la compagnie l'Agence de Voyages Imaginaires
- 2 juin : La longue marche des éléphants de la compagnie Kafka

Certains de ces spectacles pourront être reportés à une date ultérieure, sur cette saison 2020-2021 ou sur la saison 2021-2022. Les contrats de cession concernés feront l'objet d'un avenant précisant les conditions du report.

Toutes les personnes ayant acheté un billet pour le spectacle, et dont la Ville a l'identité, seront contactées par le service culturel.

Pour le remboursement des billets, un listing sera établi de toutes les personnes qui auront acheté un billet, un RIB sera demandé.

Le remboursement sera effectué dans le cas où tous les éléments auront été transmis à la Ville.

Les personnes ayant pris leur billet sur ces spectacles et qui souhaiteraient venir sur les dates reportées n'auront pas de remboursement. Seules celles qui le demanderont et auront donné tous les éléments seront remboursées.

Le montant total de la billetterie est de 11 025.00 €. 1 775 billets ont été vendus, 823 reports du premier confinement et 28 invitations distribuées.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modalités du remboursement du montant de la billetterie pour tous les spectacles détaillés dans la délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 décembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL